

Questions orales

M. Crosbie: Asseyez-vous.

M. Lalonde: Pour le moment, c'est un fait que les Japonais ont conclu cet accord avec Dome. Il leur assure une partie de la production mais ne les autorise pas à l'exporter.

M. Clark: C'est de l'obstruction!

M. Lalonde: Ils auront leur juste part de la production mais elle sera soumise à toutes les exigences de l'Office national de l'énergie: aux termes des règles actuelles, ils devront la vendre ici même au Canada.

* * *

LA CONSTITUTION

LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS D'AUTOCHTONES POUR
LES AIDER À PARTICIPER AU RENOUVELLEMENT
CONSTITUTIONNEL

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et concerne les sommes importantes que le gouvernement a versées à des organisations d'autochtones partout au Canada, regroupant des Indiens, des Inuit et des Indiens de fait, pour leur permettre de définir leur position en ce qui concerne leur autonomie et le rapport qu'ils entretiennent avec leur mandataire, le ministre des Affaires indiennes, au sujet du renouveau constitutionnel. Le ministre peut-il nous dire si ces subventions étaient assorties d'échéanciers pour que les autochtones fassent connaître leur position avant que des changements de fond ne soient apportés à notre constitution, compte tenu, évidemment, des droits spéciaux que ce document leur accorde.

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame le Président, nous n'avons pas fixé d'échéances lorsque nous avons versé aux autochtones des subventions pour leur permettre de définir leur position au sujet de la constitution. Ils peuvent se servir de ces sommes, qui leur sont accordées pour l'année financière; ils disposent de ces subventions et ils y puiseront pendant l'année financière en cours. Quant à l'année prochaine, cela dépendra des présentations qu'ils nous feront, de leurs besoins et de ce qui ressortira de l'analyse du gouvernement.

L'APPORT DES GROUPES AUTOCHTONES—LA POSITION DU
GOUVERNEMENT

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse nécessairement au premier ministre, compte tenu des délais assez stricts qu'il a impartis au Parlement et à ses partenaires de la Confédération pour apporter à notre constitution des transformations réelles et fondamentales dans le contexte d'un fédéralisme renouvelé. D'après ce que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien vient de nous dire, les Indiens ont reçu plus d'argent pour étudier leur position et leur relation avec le Canada en tant que nation et avec Sa Majesté la Reine.

A quoi sert-il d'entreprendre une étude qui peut prendre des années si le premier ministre a toujours l'intention d'effectuer des changements fondamentaux d'ici au 1^{er} juillet de l'an prochain? Les Indiens participeront-ils d'une façon ou d'une autre au processus d'amendement constitutionnel ou cherchait-on simplement par ce moyen à les apaiser encore une fois en les faisant voyager dans tout le pays pour les distraire pendant que le premier ministre effectue ces changements fondamentaux?

● (1200)

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je crois que la dernière partie de la question était quelque peu insultante pour les Indiens car elle laisse entendre qu'ils se servent des fonds publics pour établir leurs droits, voyager dans tout le pays et se distraire. Je ne crois pas que le député fasse preuve de beaucoup de sérieux en posant cette question.

Quant à la position de notre gouvernement—que nous avons énoncée à maintes reprises—nous voulons que les Indiens participent au processus constitutionnel. J'ai fait savoir . . .

Une voix: Quand? Comment?

M. Trudeau: On me demande quand et comment, madame le Président. Cette semaine et la semaine prochaine, les hauts fonctionnaires et le ministre discuteront de cette question avec les Indiens. Il y a plusieurs mois, je me suis entretenu avec les chefs des populations Inuit et indienne et je leur ai dit que nous n'apporterions des changements les concernant directement qu'après les avoir consultés et je leur ai donné l'assurance, que je suis disposé à réitérer, que dès que la constitution aura été rapatriée, nous entreprendrons d'autres étapes du débat constitutionnel au cours desquelles nous discuterons notamment des droits des autochtones. J'ignore si les Indiens seront alors prêts à nous faire connaître de façon définitive les droits qu'ils veulent voir insérer dans la constitution, mais il ne fait aucun doute que le ministre et ses hauts fonctionnaires tentent maintenant d'en arriver à des conclusions là-dessus.

* * *

[Français]

LES TRANSPORTS

LA SOCIÉTÉ VIA RAIL—LA RÉDUCTION DU SERVICE
OTTAWA-MONTRÉAL

M. David Berger (Laurier): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Depuis quelques années au moins, la société Via Rail avait deux départs d'Ottawa à Montréal, tard dans l'après-midi, à 16 h 40 et à 18 h 30, qui ont toujours été très achalandés. Assez souvent, il y avait même des personnes debout dans les trains. Le 1^{er} octobre, la société Via Rail a éliminé ces deux départs pour les remplacer par un seul à 17 h 30. Est-ce que le ministre pourrait nous expliquer pourquoi il y a eu cette réduction de service?